

Reprendre ses études à la Faculté des Sciences et Techniques 2024-2025



La Reprise d'études à la Faculté des Sciences & des Techniques

Se former tout au long de la vie est **un droit** inscrit dans la « *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » du 05/09/2018, qui permet à la fois de **maintenir son employabilité** et **d'évoluer professionnellement**.



**Formation Tout
au Long de la Vie**

- ⇒ **Obtention d'un diplôme, reconnaissance**
- ⇒ **Progression, évolution de carrière**
- ⇒ **Montée en compétences**
- ⇒ **Changement, reconversion professionnelle**

La reprise d'études à la faculté, c'est possible !



8 Grands domaines de formation



BIOTECHNOLOGIES



GÉNIE CIVIL / TRAVAUX
PUBLICS



CHIMIE



GESTION DES RISQUES
INDUSTRIELS



CONSTRUCTION ET
PRODUCTION BOIS



INFORMATIQUE



ÉNERGIES NOUVELLES
RENOUVELABLES



PHYSIQUE

Une offre de formation pluridisciplinaire variée

Du Bac+3 (Licence) au Bac+5 (Master)

20 diplômes recouvrant de nombreux domaines d'activité

- 7 Mentions de Licences Générales
- 7 Licences Professionnelles
- 17 Mentions de Masters

72 parcours de formation possibles, **du Bac à Bac+8**

Retrouvez toute notre offre de formation sur le site de la Faculté des Sciences
www.sciences-techniques.univ-nantes.fr

La Reprise d'études : Le processus, les démarches

Concrètement, comment ça se passe ?

Anticiper vos démarches...



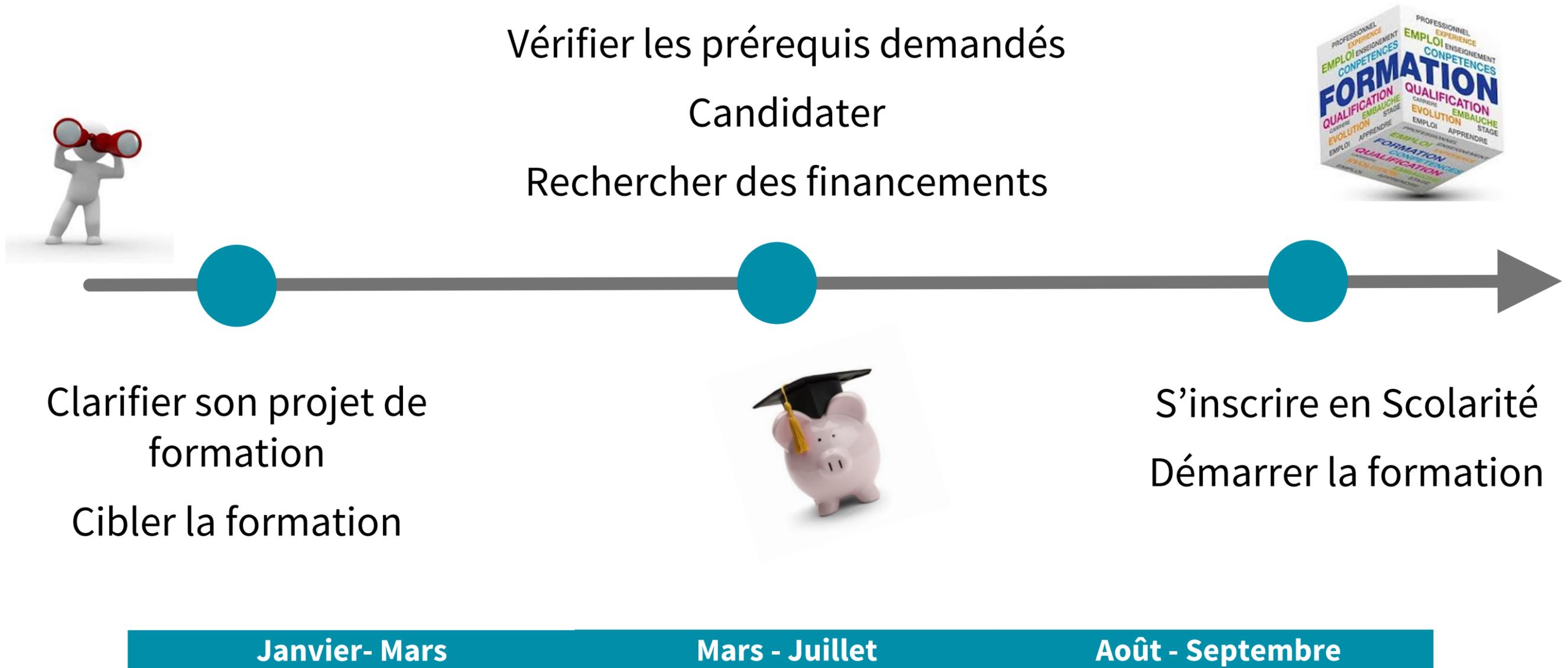
Mûrir votre projet, vous informez sur les formations, prendre des contacts, recherchez les financements, etc... cela prend du temps

Vous devez **anticipez vos démarches** dès Janvier/Février pour une entrée en formation en Septembre



Les démarches à engager

Les différentes étapes



Se poser les bonnes questions, donner du sens...



Pourquoi reprendre mes études?

Quelle formation, quel diplôme?

Suis-je prêt(e) et disponible?

Quelle organisation ?
Quelle compatibilité avec ma vie de famille?

Quel est mon projet?
Mon objectif?

Ai-je les prérequis demandés?

Quel financement des frais de formation?



La Reprise d'études : Définir mon projet

Définir mon projet et choisir la « bonne » formation

Mettre en perspective votre projet de formation avec ce que vous voulez en faire...



Votre projet n'est pas défini ou pas finalisé...

Vous vous interrogez : Quelle formation choisir ? Quel diplôme obtenir ? Dans quel but ?

- Prestation de [Conseil en Evolution Professionnelle](https://www.mon-cep.org) pour vous aider à clarifier vos choix et à bâtir un plan d'action
Service GRATUIT de conseil et d'accompagnement : www.mon-cep.org



Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail (ancien Pôle Emploi) :

- Vous devez valider les aspects administratifs et financiers de votre projet de formation auprès de votre conseiller France Travail

La Reprise d'études : S'informer sur la formation

S'informer sur la formation

Les conditions d'accès en formation

Votre projet de formation est défini, vous avez choisi le diplôme que vous voulez obtenir :

- Vous vous informez sur **les conditions/modalités d'accès en formation**,
- Vous vérifiez que vous possédez bien les **prérequis demandés** (voir page web de la formation),
- Si la formation est sélective, vous vous conformez aux **modalités de candidature**.



S'informer sur la formation

La vérification des prérequis



Vous possédez le titre requis

Vous êtes soumis aux mêmes conditions d'accès que les étudiants poursuivant leur cursus.



Vous ne possédez pas le titre requis

Vous engagez une démarche de **Validation des Acquis (VA)** = entrée en formation par dispense du titre normalement requis :

- Télécharger et compléter un dossier de demande de VA,
- Joindre les pièces justificatives à votre dossier,

La commission pédagogique examine et statue sur votre admission en formation.

Coût = 50 €

[Plus d'informations sur la page web dédiée à la VA – Validation d'Acquis](#)

S'informer sur la formation

L'entrée en 1ère année de Licence (L1)



Saisie des vœux

⇒ du 17 Janvier au 14 Mars 2024

Confirmation des vœux

⇒ date limite au 03 Avril 2024

Phase d'admission

⇒ du 11 Juin au 12 Juillet 2024

Les candidats ne répondant pas aux attendus nationaux et locaux se verront proposer un **dispositif d'accompagnement**, comportant :

- soit des modules de remédiation dans quelques disciplines pour les candidats proches des attendus
- soit un aménagement de la licence en 4 ans pour les candidats loin des attendus

www.parcoursup.fr

S'informer sur la formation

L'admission en formation sélective

Vous postulez à une **formation sélective** (nombre de places limité) en **Licence Professionnelle ou Master 2**

Vous téléchargez **le dossier de candidature** en ligne via **la plateforme SURF** (cf. page web du diplôme)



Vous le complétez et l'envoyez au service de la Scolarité qui le vérifie



La **commission pédagogique** de recrutement examine votre candidature et statue sur votre entrée en formation



Vous êtes informé(e) de sa décision



S'informer sur la formation

L'admission en formation sélective



Vous postulez à une **formation sélective** (nbre de places limité) en **Master 1**

Vous candidatez sur **la plateforme** « www.monmaster.gouv.fr »

Phase de dépôt des candidatures

⇒ du 26 Février au 24 Mars 2024

Phase d'examen des candidatures

⇒ du 02 Avril au 28 Mai 2024

Phase principale d'admission

⇒ du 4 Juin au 24 Juin 2024

Phase complémentaire

⇒ du 25 Juin au 31 Juillet 2024

Une fois votre candidature validée, vous devez procéder à votre inscription administrative en ligne sur le site de Nantes Université.

La Reprise d'études : Financer ses études

Financer sa formation

Reprendre ses études a un coût. Des **frais de formation** sont appliqués en fonction :

- du niveau et du type de diplôme visé,
- de votre situation : salarié, demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, agent du secteur public, etc.



Les tarifs sont votés par le Conseil d'Administration de Nantes Université :

- **9,15 €/heure** pour les Licences
- **14 €/heure** pour les Licences Pro et les Masters

Un **devis de formation** peut vous être remis par le Service FOCAL - Formation Continue et Alternance

Financer sa formation

Vous êtes salarié.e



Vous activez votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** monétisé et vous consultez de combien il est crédité - www.moncompteformation.gouv.fr



Vous vous rapprochez du service RH de votre entreprise en vue d'un éventuel financement au titre du **Plan de Développement des Compétences**



Vous voulez changer de métier, vous vous informez sur le **Congé de Formation Professionnelle - Projet de Transition Professionnelle (CFP-PTP)** – VOUS contactez Transition Pro Pays de la Loire



Vous prenez contact avec un opérateur du **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)** pour finaliser le montage financier de votre formation: www.mon-cep.org

Financer sa formation

Vous êtes agent de la Fonction Publique



Vous activez votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** et consultez le nombre d'heures créditées pour suivre une formation. Vous prenez contact avec votre service RH afin d'obtenir un accord de financement.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18090>



Vous vous renseignez auprès du service RH de votre employeur sur les possibilités de financement au titre du **Congé de Formation Professionnelle (CFP)** - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3026>

Financer sa formation

Vous êtes demandeur d'emploi :



Vous faites le point avec votre conseiller référent sur votre projet de formation et les financements possibles:

➤ **Compte Personnel de Formation (CPF)** monétisé; vous consultez de combien il est crédité et vous en échangez avec votre conseiller Pôle emploi www.moncompteformation.gouv.fr

➤ **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** - www.pole-emploi.fr



En cas de refus de l'AIF par France Travail et sur présentation d'un justificatif de refus, un financement personnel des frais de formation serait envisagé, dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle, pour un montant de 1000 € par année universitaire.

La Reprise d'études : Entrer en formation

L'assiduité en formation



Vous avez débuté votre formation, la présence en cours est **O- BLI-GA-TOIRE !**

Un **émargement** est effectué par demi-journée de formation

Pour les salariés en reprise d'études financée, une **attestation mensuelle d'assiduité** est transmise à l'employeur

Toute absence doit être **justifiée** auprès du service Focal (cf. arrêt maladie, convocations administratives, etc.)

Les portails d'information utiles

En savoir + sur la reprise d'études ?



Formulaire de contact

Service FOCAL
Formation Continue et Alternance

@ focal@univ-nantes.fr
📍 Bureau 136, Bâtiment 1

www.univ-nantes.fr/focal

UNIVERSITÉ